



Repetition d'indu CNP : rente viagère payée à terme échu

Par rebond, le 27/08/2011 à 16:23

Bonjour à toutes et à tous,

Ma mère, qui est décédée courant septembre 2009, percevait en contrepartie de l'aliénation d'un capital une rente de la Caisse Nationale de Prévoyance.

Les versements trimestriels étaient opérés à terme échu.

Cet organisme me demande le remboursement de la totalité du dernier trimestre versé alors qu'elle est décédée le dernier mois de ce trimestre.

J'ai deux questions :

- 1) La prescription biennale de l'art.L 114 al 1 et suivants, est-elle applicable ?
- 2) Est-il possible de ne rembourser au prorata (estimant que la rente était acquise jusqu'à son décès ?

Merci!!!

***La relecture du contrat explicitera si les arrérages du dernier trimestre étaient ou non à fonds perdus , ce qui semble le cas à terme échu , qui exclut les prorata
De riennnn***

Par rebond, le 27/08/2011 à 21:24

Bonsoir,

Merci de cette réponse très rapide ! elle ne me surprend pas ; cependant je m'étonnais que la CNP omette de m'adresser la totalité du contrat signé par ma mère .

Cordialement